

## Addenda au mémoire : L'urgence de sortir le gaz des bâtiments montréalais

Le 12 décembre dernier, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, Nature Québec, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) ont présenté et déposé leur mémoire sur la *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Or, l'actualité de la semaine de même que certaines interventions devant la Commission nous incitent aujourd'hui à bonifier celui-ci par cet addenda.

### Maintenir le cap sur des bâtiments zéro émission

Avec sa Feuille de route, la Ville de Montréal vise à ce que tous ses bâtiments soient zéro émission d'ici 2040. Nous insistons sur le choix de la locution zéro émission et non zéro émission nette ou carboneutralité qui ont une toute autre signification.

Selon le directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil et de l'infrastructure de recherche Carbone boréal, la carboneutralité peut être définie ainsi :

*« [L]a carboneutralité se traduit « net-zero-emissions ». Cela exprime la notion de bilan comptable. Il s'agit du bilan des émissions et des absorptions ou des suppressions d'émissions de gaz à effet de serre. [...] Dans le cas d'un produit ou d'une activité carboneutre, il faut d'abord définir un périmètre de référence et établir un inventaire des sources d'émissions pour ensuite équilibrer le bilan avec des activités compensatoires.<sup>1</sup>»*

Quant à lui, le terme zéro émission indique que :

*«le produit ou l'activité n'émet aucun gaz à effet de serre pendant son opération<sup>2</sup>.»*

Ainsi, un bâtiment zéro émission est un bâtiment dont les différents systèmes (chauffage et autres appareils) n'émettent aucun gaz à effet de serre dans l'atmosphère pendant son opération.

Cette nuance entre zéro émission et carboneutralité ou zéro émission nette est importante à mettre en exergue puisque certains intervenant.e.s entendus en commission et/ou dans les médias semblent utiliser ces termes comme synonymes alors que les effets concrets sur les bâtiments ne sont pas les mêmes.

---

<sup>1</sup> Villeneuve, Claude (14 décembre 2022). «Carboneutre ou zéro émission?», Le Quotidien, <https://www.lequotidien.com/2019/11/26/carboneutre-ou-zero-emissions-169a8f0c115465c0fd673a21cfa22545>.

<sup>2</sup> Ibid.

Nous appuyons la Ville de Montréal dans son objectif visant à ce que les bâtiments montréalais soient zéro émission d'ici 2040, et nous lui recommandons de ne pas fléchir devant les *lobbies* des énergies fossiles. La définition technique ou scientifique d'un concept ne peut pas être négociée, ni avec l'industrie ni avec aucune des parties prenantes.

Le diable est dans les détails et le choix des mots déterminera du succès ou de l'échec de la Feuille de route. Nous invitons les commissaires à demeurer vigilant.e.s.

### **1%, 2% ou 10%, le GNR n'a pas sa place dans les bâtiments**

Le 13 décembre dernier, Énergir a annoncé qu'elle se lançait dans la production de GNR avec Nature Energy, une entreprise danoise, dans l'objectif de construire une dizaine de biométhanisateurs au Québec d'ici 2030. Cette nouvelle entente devrait permettre à Énergir d'atteindre le tiers de la cible de 10% pour 2030<sup>3</sup>.

Considérant le moment choisi par Énergir pour divulguer cette nouvelle, les organisations souhaitent réaffirmer à la Commission leur position, à savoir que le GNR n'a pas sa place dans les bâtiments et qu'il doit être réservé pour les usages non-électrifiables. En outre, nous voulons porter à l'attention des commissaires une étude scientifique publiée en juin 2022, qui soutient que les émissions de méthane le long des chaînes d'approvisionnement de biométhane et de biogaz étaient sous-estimées:

*«Biomethane and biogas have emerged as strong candidates to replace gas and lower CO2 and CH4 emissions. However, these replacement fuels are not CH4 emission free. Indeed, CH4 is released at various points during production and distribution, but a thorough understanding of where, when, and how much CH4 is released remains absent. A synthesis and analysis of existing biomethane and biogas CH4 emission data reveal that CH4 emissions throughout the supply chains have been underestimated. The majority of CH4 comes from just a few super-emitters and mainly at the digestate stage.<sup>4</sup>»*

Finalement, nous soulignons que les émanations toxiques associées à la présence de cuisinières au gaz dans les domiciles sont les mêmes, peu importe qu'il y ait 1%, 2% ou 10% de GNR dans le tuyau de distribution.

---

<sup>3</sup> Bourque, Olivier (13 décembre 2022). *Énergir se lance dans la production de gaz naturel renouvelable*, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1940787/decarbonation-biomethanisation-installations-usines-agriculture>.

<sup>4</sup> Bakkaloglu E. et al (2022). *Methane emissions along biomethane and biogas supply chains are underestimated*, One Earth, Volume 5, Issue 6, Pages 724-736, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2590332222002676>.

## Une pointe qui a le dos large

Dans le cadre de cette consultation, certains intervenant.e.s ont insisté sur l'importance de la complémentarité des réseaux électrique et gazier pour gérer la pointe électrique au Québec. Or, peu d'intervenant.e.s ont pris la peine de bien exposer quel était réellement l'enjeu de la pointe, afin que les commissaires puissent prendre une décision éclairée la concernant, et opter pour les solutions les plus cohérentes pour y faire face.

La pointe peut donc être décrite comme étant les heures pendant lesquelles la demande de puissance du réseau excède les capacités d'Hydro-Québec de livrer avec le maximum de la capacité existante. Après l'utilisation de toutes les mesures d'effacement et déplacement de la demande possibles, incluant les délestages industriels, Hydro-Québec doit pendant ces périodes acheter à l'externe l'électricité manquante, à des prix plus élevés que le prix du bloc patrimonial. En résumé, la pointe, c'est le moment où Hydro-Québec a des besoins additionnels d'approvisionnement à combler.

Cette définition de la période de pointe du réseau a d'ailleurs été confirmée par Hydro-Québec en audience devant la Régie, alors qu'elle répondait à une question:

« Les périodes de pointe du réseau n'ont pas une définition caractérisée par un nombre d'heures. Il est toutefois généralement reconnu qu'une période de pointe est associée aux moments de l'année où la température est plus froide, où la demande est plus élevée et où HQD pourrait avoir des besoins additionnels d'approvisionnement.<sup>5</sup>»

L'entente Hydro-Québec - Énergir sur la biénergie prétend régler la question de la demande de pointe. Cependant, le critère établi pour le passage de l'électricité vers le chauffage au gaz est que la température soit inférieure à -12 °C. Or, comme nous venons de le souligner, la période de pointe pour laquelle Hydro-Québec doit s'approvisionner à l'externe ne correspond pas à une balise arbitraire de température. En fait, selon les chiffres mêmes d'Hydro-Québec, en moyenne, la température a été inférieure à -12° pendant 573 heures entre 2015 et 2019. De ces heures, plusieurs sont hors heures de pointe. Par exemple, 43 % le sont durant la nuit, et 31 % en fin de semaine<sup>6</sup>. Hydro-Québec évalue les heures de pointe réelles à une centaine d'heures par année<sup>7</sup> et plus récemment, le Ministre de

---

<sup>5</sup> AHQ-ARQ (17 janvier 2022). «HQD – Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments», mémoire présenté devant la Régie de l'énergie, [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-C-AHQ-ARQ-0010-Preuve-Memoire-2022\\_01\\_17.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-C-AHQ-ARQ-0010-Preuve-Memoire-2022_01_17.pdf), page 12.

<sup>6</sup> Ibid, page 10, tableau R2-2.

<sup>7</sup> Hydro-Québec (26 octobre 2022). «Étude d'Écohabitation sur le chauffage : nous aurons besoin d'une multitude d'outils pour réussir la transition énergétique». communiqué de presse, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/etude-d-eco-habitation-sur-le-chauffage-nous-aurons-be-soin-d-une-multitude-d-outils-pour-reussir-la-transition-energetique-848631836.html>

l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, a affirmé en entrevue que la pointe hivernale correspondait à environ 80 heures par année<sup>8</sup>.

L'entente Hydro-Québec et Énergir concerne 500 heures par année<sup>9</sup>, soit un maintien de 30% de la consommation de gaz<sup>10</sup>. Pourtant, en excluant tous les autres moyens qui pourraient être employés stratégiquement pour atténuer la demande énergétique en pointe (Hilo, accumulateurs thermiques, efficacité énergétique, sobriété, etc.), le manque réel à combler est de plus ou moins 80 heures par année, soit seulement une fraction de ce qui est offert à Énergir pour la biénergie au gaz. Bref, la pointe à le dos large, mais pas autant qu'on aimerait vous le faire croire.

---

<sup>8</sup> Gerbet, Thomas (2 décembre 2022). «Les Québécois doivent réduire leur consommation d'électricité, prévient Fitzgibbon», Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1938229/fitzgibbon-chauffage-quebecois-electricite-eoliennes>

<sup>9</sup>Hydro-Québec (2022). Communiqué : Étude d'Écohabitation sur le chauffage : nous aurons besoin d'une multitude d'outils pour réussir la transition énergétique, Cision, <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1879/nous-aurons-besoin-dune-multiple-doutils-pour-reussir-la-transition-energetique/>

<sup>10</sup> Site web de Énergir, Nos énergies, Gaz naturel, Biénergie, consulté le 14 décembre 2022, <https://www.energir.com/fr/a-propos/nos-energies/gaz-naturel/bienergie/>